



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAÏT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

OBJET : Complexe funéraire - Tarifs des concessions pour 2007

Les tarifs des différentes opérations se déroulant sur le site du cimetière intercommunal doivent être fixés pour 2007.

Tarif des concessions

Jardin cinéraire

Afin de mettre à disposition des familles qui le souhaitent, les équipements destinés à recevoir les urnes contenant les cendres des défunts, la Communauté a installé des monuments sur le jardin cinéraire.

Les monuments font l'objet d'un droit à concession de 15, 30 et 50 ans dont les tarifs ont été établis sur la base des marchés conclus pour leur édification.

En 2006 des travaux de création de 200 mini-concessions enterrées ont été réalisés afin de pouvoir continuer à fournir une gamme la plus étendue possible de services à la population.

Il est proposé d'augmenter les montants des monuments individuels et des cases murales de 1.8% (soit l'inflation prévisionnelle) hors arrondis.

Afin d'assurer une homogénéité de la tarification, il est proposé d'arrondir les tarifs à l'euro le plus proche.

Cimetière intercommunal

Des concessions traditionnelles de 1, 2 et 3 places de 2 m² sont proposées sur le site du cimetière intercommunal pour des durées de 6, 15, 30 ou 50 ans.

Les concessions de 2 m² en pleine terre n'ont jamais été augmentées il est proposé de les augmenter dans les mêmes conditions que les caveaux soit de 1.8% ; hors arrondis.

En 2006 des travaux ont été réalisés pour proposer aux familles des caveaux de 1 place de 2.40m² pour des durées de 6 ans, 15 ans, 30 ans ou 50ans. Il est proposé de créer un nouveau tarif pour ces concessions sur la base d'un prix de 330€ pour une concession d'une durée de 6ans.

Les prix ont été établis sur la base des marchés conclu pour l'installation des caveaux.

Il est donc proposé d'augmenter les montants des monuments individuels, des cases murales et des prestations d'ouverture des caveaux et d'exhumation de 1.8% (soit l'inflation prévisionnelle) hors arrondis.

Afin d'assurer une homogénéité de la tarification, il est proposé d'arrondir les tarifs à l'euro le plus proche.

Ces tarifs seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2007.

Tarifs des crémations

Avec le nouveau contrat de délégation de service public pour l'affermage du crematorium, prenant effet au 1er janvier 2007, il n'y a plus de part « Communauté » sur les tarifs de crémation, mais un tarif global perçu par le délégataire, qui verse ensuite une redevance au Grand Dijon.

Les tarifs de crémation pour 2007 ont été approuvés en même temps que le contrat de délégation de service public, lors du Conseil communautaire du 16 novembre dernier. Ils sont joints pour mémoire à la présente délibération.

Vu l'avis de la Commission,

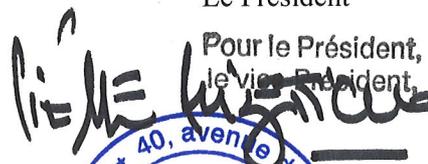
LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de fixer** à compter du 1^{er} janvier 2007, les tarifs du complexe funéraire tels qu'annexés.

Pour extrait conforme,
Le Président

Pour le Président,
le vice-Président,



Publié le **22 DEC. 2006**
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006



TARIFS DU CREMATORIUM

TTC	Tarifs 2006	Tarifs 2007
CREMATION ADULTE	477 €	485,00 €
CREMATION ADULTE sans cérémonie de recueillement		395,00 €
ENFANT (moins 1 an)	118 €	-
ENFANT (1 à 12 ans)	239 €	-
Crémation d'un cercueil après exhumation, avec cérémonie de recueillement - Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	477 €	485 €
Crémation d'un cercueil après exhumation, avec cérémonie de recueillement - Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	239 €	242,50 €
Crémation d'un cercueil après exhumation, sans cérémonie de recueillement - Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans		395,00 €
Crémation d'un cercueil après exhumation, sans cérémonie de recueillement - Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans		197,50 €
Location de salle de cérémonie pour obsèques sans crémation	89 €	
- courte durée		80,00 €
-longue durée		130,00 €
Location de salle de cérémonie avant crémation pour une durée longue		100,00 €
Location de salle de convivialité pour une réunion de famille		50,00 €
Pièces anatomiques :		
Conteneur 30 kg maxi	239 €	242,50 €
Conteneur 60 kg maxi	477 €	485,00 €

VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 21.12.06

DIJON, le : 22 DEC. 2006

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,
le vice-Président,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006



PROPOSITION D'EVOLUTION TARIFAIRE DES MONUMENTS DU JARDIN CINERAIRE
au 1er janvier 2007

Monuments	2006			2007			PROPOSITION
	Durée	2006	2007	Durée	2006	2007	
Case Murale	15 ans	294,38 €	294,38 €	309,10 €	315 €	321 €	327 €
	30 ans	588,76 €	588,76 €	618,20 €	630 €	642 €	654 €
	50 ans	981,47 €	981,47 €	1 030,54 €	1 051 €	1 072 €	1 091 €
Monument de Famille	15 ans	437,83 €	437,83 €	437,83 €	447 €	447 €	455 €
	30 ans	875,67 €	875,67 €	875,67 €	894 €	894 €	910 €
	50 ans	1 458,78 €	1 458,78 €	1 458,78 €	1 488 €	1 488 €	1 515 €
Mini-Concession Enterrée	15 ans	130,49 €	130,49 €	130,49 €	133 €	140 €	143 €
	30 ans	260,97 €	260,97 €	260,97 €	266 €	279 €	284 €
	50 ans	434,95 €	434,95 €	434,95 €	444 €	466 €	474 €
Monument Individuel	15 ans	519,09 €	519,09 €	534,66 €	545 €	556 €	566 €
	30 ans	1 038,18 €	1 038,18 €	1 069,32 €	1 090 €	1 112 €	1 132 €
	50 ans	1 730,30 €	1 730,30 €	1 782,21 €	1 818 €	1 854 €	1 887 €